

Bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa*

Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement



Photo : Hans Hillewaert CC BY-SA 4.0

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été partagées par les communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet au gouvernement de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

Le bécausseau maubèche est un oiseau de rivage de taille moyenne qui effectue de longues migrations entre l'Amérique du Sud et l'Arctique canadien. Il possède un long bec et de longues jambes, et un corps au profil allongé et fuselé. La face, la gorge, la poitrine et la majorité du dessous prennent une coloration roussâtre distinctive durant la saison des amours.

Le programme de rétablissement pour le bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa* (*Calidris canutus rufa*) en Ontario a été achevé le 7 décembre 2018.

Protection et rétablissement du bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa*

Le bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa* est inscrit comme une espèce en voie de disparition aux termes de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD), qui protège tant l'oiseau que son habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à l'espèce ou de la harceler et d'endommager ou de détruire son habitat sans autorisation. Une telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient respectées.

Le bécasseau maubèche a une vaste répartition mondiale, et on peut l'observer en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, ainsi qu'en Europe, en Asie, en Afrique et en Australie. L'espèce est connue pour ses extraordinaires migrations sur de très grandes distances entre ses aires de reproduction dans le centre de l'Arctique et dans l'Extrême Arctique et ses zones d'hivernage, au sud. On trouve six sous-espèces du bécasseau maubèche dans le monde, trois de ces sous-espèces se rencontrent au Canada : *rufa*, *islandica* et *roselaari*. Ces trois sous-espèces sont considérées comme étant en péril au Canada, mais seule la sous-espèce *rufa* est présente en Ontario, et elle est inscrite sur la liste du gouvernement provincial comme étant en péril. La sous-espèce *rufa* se reproduit uniquement au Canada, et sa population mondiale a été estimée à 42 000 individus en 2012; ce qui représente un déclin de 70 pour cent de son abondance depuis les trois dernières générations (15 ans). La population de plusieurs espèces d'oiseaux de rivage présentes dans l'hémisphère occidental (la moitié ouest du globe) a subi un récent déclin, mais le déclin du bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa* a été particulièrement important.

Au Canada, la sous-espèce *rufa* du bécasseau maubèche (ci-après le «*rufa*») est inscrite comme étant une espèce en péril aux termes des lois sur les espèces en péril de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador. Au palier fédéral, le *rufa* est inscrit comme espèce en voie de disparition aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*. Le statut de conservation du bécasseau maubèche a également été reconnu par d'autres entités du monde occidental, y compris aux termes de la Convention sur les espèces migratrices, et aux États-Unis, au Brésil, en Argentine, en Uruguay et au Chili.

La sous-espèce *rufa* ne se reproduit pas en Ontario et n'est présente qu'en période de migration annuelle entre ses zones d'hivernage en Amérique du Sud et ses zones de reproduction estivale dans l'Arctique canadien. En Ontario, le *rufa* se rencontre principalement dans des haltes migratoires (sites où les oiseaux s'arrêtent pour se nourrir et se reposer durant la migration) sur les côtes de la baie d'Hudson et de la baie James. En raison de la durée de sa migration, le bécausseau maubèche dépend fortement de haltes migratoires donnant accès à de la nourriture abondante et facile à digérer (p. ex. des œufs de crabes et des invertébrés, comme les insectes, les escargots à carapace mince et les palourdes) pour lui permettre de récupérer après de longs vols et d'atteindre une masse corporelle suffisante pour compléter sa migration. Les haltes migratoires du bécausseau maubèche sont généralement des milieux côtiers marins ou estuariens (des milieux où l'eau douce se mêle à l'eau salée) qui fournissent une aire d'alimentation et un refuge de qualité, et qui sont relativement exempts de perturbations anthropiques. Un projet collaboratif de recherche entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de l'Ontario a démontré qu'une importante proportion (probablement la plupart des individus de l'espèce) de la population mondiale du *rufa* utilise les haltes migratoires dans le Grand Nord de l'Ontario avant d'entreprendre sa migration vers le sud. De grandes volées du *rufa* sont parfois observées autour du lac Ontario, mais on croit qu'il s'agit probablement d'oiseaux détachés du groupe principal de migrateurs et forcés de s'arrêter en raison de conditions météorologiques défavorables.

Pendant sa migration printanière vers le nord, le *rufa* dépend fortement de la présence d'œufs de limules (*Limulus polyphemus*) trouvés sur une halte migratoire dans la baie du Delaware, aux États-Unis. Bien que les menaces qui pèsent sur l'espèce ne soient pas entièrement comprises, on croit que la surpêche du limule dans la baie du Delaware constitue la principale cause de son déclin. Le limule est récolté en vue de servir d'appât dans plusieurs pêches importantes (p. ex. l'anguille, la conque), ainsi que pour son utilisation à des fins d'utilisation biomédicale, mais il a déjà été récolté pour servir d'ingrédient dans la composition d'engrais et d'aliments pour le bétail. La surpêche s'est traduite par un déclin des populations du limule, ce qui réduit la disponibilité de nourriture pour le *rufa* et a une incidence défavorable sur sa capacité à survivre à la migration. La pêche du limule est aujourd'hui gérée de manière adaptative dans la baie du Delaware, et les restrictions en matière de récolte semblent avoir contribué à la stabilité des populations du limule, quoique celles-ci n'ont pas remonté à leurs niveaux précédents. Une évaluation des stocks de l'espèce est présentement en cours aux États-Unis.

Parmi les menaces possibles pour l'espèce en Ontario, on dénote le polluants, l'exploitation de carrières et l'exploitation minière et le développement de l'énergie éolienne. Les zones côtières de l'Ontario (et la plupart des zones côtières dans l'aire de répartition du *rufa*) pourraient être touchées par des déversements de produits polluants (p. ex. le pétrole) lors de déversements provoqués par des navires. Les déversements peuvent avoir une incidence défavorable autant sur le *rufa* que sur ses ressources alimentaires en invertébrés. On s'attend à ce que la réduction de la durée de la saison des glaces dans l'Arctique entraîne une augmentation de l'activité maritime, ce qui contribuerait à accroître les risques de déversements. Les contaminants associés aux anciens sites radar militaires (c.-à-d. la ligne du Centre Canada) peuvent également avoir des répercussions sur le *rufa* et son habitat. Toutefois, l'assainissement de la plupart des sites en Ontario est maintenant en cours ou terminé. L'exploitation de carrières et l'exploitation minière à proximité des haltes migratoires au Québec et en Ontario pourraient également se traduire par une perte ou une dégradation de l'habitat de l'espèce. De plus, le développement de l'énergie éolienne le long des voies migratoires pourrait entraîner des mortalités chez les oiseaux, en plus d'avoir une incidence défavorable sur le comportement et l'habitat des oiseaux. Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques violents risquent d'avoir des répercussions sur le *rufa* dans l'ensemble de son aire de répartition, en particulier dans les aires de rassemblement et les aires de reproduction de l'Arctique. La nature exacte de l'impact des changements climatiques sur l'espèce n'est pas connue, mais peut inclure des changements dans l'habitat et la disponibilité de nourriture.

En dehors de l'Ontario, les facteurs suivants sont susceptibles d'avoir une incidence sur le *rufa* : les activités récréatives qui perturbent les refuges ou les aires d'alimentation des oiseaux (p. ex. la randonnée pédestre, la navigation de plaisance, l'utilisation de véhicules hors route), le développement urbain, commercial et industriel, les plantes envahissantes, la gestion des eaux ou l'exploitation minière qui réduisent les conditions favorables de l'habitat, et la récolte directe d'oiseaux migrants dans les zones d'hivernage dans le sud.

Étant donné la répartition mondiale des menaces qui pèsent sur l'espèce et sa dépendance à l'égard d'un nombre restreint de haltes migratoires essentielles, il est reconnu que le rétablissement du *rufa* nécessitera la mise en œuvre de mesures concertées de rétablissement, à différentes échelles. Le maintien d'importantes haltes migratoires en Ontario et le soutien de mesures de protection intergouvernementales en matière de protection et de maintien des oiseaux de rivage seront des facteurs prépondérants du rétablissement de l'espèce sur le plan mondial, et seront au cœur des mesures mises en œuvre par le gouvernement de l'Ontario, étant donné la portée de la compétence de la province.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement
L'objectif du gouvernement pour le rétablissement du bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa* consiste à maintenir les haltes migratoires existantes en Ontario et à appuyer les mesures de rétablissement intergouvernementales.

Mesures

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

Afin de protéger et de rétablir le bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa*, le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes :

- Continuer de collaborer avec les partenaires et les autres gouvernements afin de combler les lacunes en matière de connaissances et de mettre en œuvre des mesures de rétablissement à l'intention des oiseaux de rivage par le biais d'initiatives comme le James Bay Shorebird Project (projet de rétablissement des oiseaux de rivages de la baie James), le projet Burntpoint Creek Research Station shorebird ecology studies (études sur l'écologie des oiseaux de rivage de la station de recherche de Burntpoint Creek), l'Arctic Shorebird Demographics Network (réseau démographique des oiseaux de rivage de l'Arctique) et le Interactions Working Group (groupe de travail sur les interactions).
- Continuer de mettre en œuvre le *Plan d'intervention en cas d'urgence du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (2017)* au besoin, en réponse aux déversements dans l'environnement en Ontario.
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.
- Encourager la soumission de données sur le bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa* au dépôt central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens, desquels il reçoit des données (comme iNaturalist, eBird), ou directement, par l'entremise du Centre d'information sur le patrimoine naturel.

- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- Continuer de protéger le bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa* et son habitat par l'application de la LEVD.
- Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir le bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa*. Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services.
- Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des travaux.
- Procéder à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement du *rufa* dans les cinq ans suivant la publication du présent document.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement du bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa*. Le programme d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures identifiées comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisations en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril.

Secteurs d'intervention : Recherche et surveillance

Objectif : Accroître la compréhension des niveaux de population, des tendances et des caractéristiques du cycle biologique du *rufa*, ainsi que des menaces qui pèsent sur l'espèce en Ontario.

Étant donné que le *rufa* dépend d'un nombre restreint de haltes migratoires essentielles, y compris des régions éloignées le long des côtes de la baie d'Hudson et de la baie James en Ontario, il est important de surveiller l'espèce et son habitat dans ces régions pour évaluer l'efficacité des mesures de rétablissement, et de procéder à des ajustements, le cas échéant. Bien que des mesures de surveillance aient été mises en œuvre dans plusieurs provinces ou territoires au cours des dernières décennies, ces mesures n'ont pas été appliquées de manière normalisée et cohérente. L'élaboration et la

mise en œuvre de protocoles de surveillance normalisée contribueront à l'amélioration des connaissances de l'espèce et de la taille et des tendances de ses populations à l'échelle mondiale.

Malgré de récents efforts, les raisons derrière le déclin de l'espèce ne sont pas entièrement comprises, et des travaux de recherche approfondis seront nécessaires pour combler les lacunes en matière de connaissance à l'égard des menaces et des caractéristiques du cycle biologique de l'espèce (y compris le mouvement et la migration), de manière à mieux orienter les mesures de rétablissement. La réalisation d'enquêtes sur la gravité et l'ampleur des menaces qui pèsent sur l'espèce en Ontario amélioreront nos connaissances de leur incidence sur le rétablissement de l'espèce à l'échelle mondiale. La collaboration avec les communautés et les détenteurs de savoir autochtones intéressés en vue de comprendre les connaissances traditionnelles écologiques de l'espèce et d'intégrer ces connaissances aux mesures collaboratives de gestion pourrait améliorer les connaissances sur le *rufa*.

Mesures :

1. **(Hautement prioritaire)** En collaboration avec les autres provinces ou territoires, élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance normalisés à l'égard du *rufa* et de son habitat en Ontario. Mettre à jour les protocoles, le cas échéant.
2. **(Hautement prioritaire)** Mener des enquêtes sur la gravité et l'ampleur des menaces connues ou soupçonnées qui pèsent sur l'espèce et sur son habitat en Ontario.
3. Collaborer avec les partenaires et avec les autres provinces ou territoires pour mieux comprendre la taille et les tendances des populations à l'échelle mondiale, les voies et le comportement de migration, la répartition et le mouvement, et les causes du déclin des populations.
4. Selon qu'il convient, encourager la consignation et le partage des connaissances traditionnelles écologiques du *rufa*, là où ses connaissances ont fait l'objet d'un partage communautaire, en vue d'améliorer les connaissances sur l'espèce et d'appuyer les mesures de rétablissement à venir.

Secteurs d'intervention : Gestion de l'habitat et des menaces

Objectif : Maintenir la qualité et la quantité des haltes migratoires existantes en Ontario, et appuyer les mesures de conservation des habitats essentiels en dehors de l'Ontario.

Étant donné l'importance pour l'espèce des haltes migratoires en Ontario, le maintien de la qualité et de la quantité de ces habitats jouera un rôle déterminant en vue d'appuyer le rétablissement du *rufa* à l'échelle mondiale. Les mesures seront concentrées sur l'atténuation des menaces qui pèsent sur l'espèce dans ces secteurs essentiels. Lorsque des renseignements en matière

de surveillance de l'habitat soulignent la nécessité de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'habitat, les mesures mises en œuvre à cet effet devraient miser sur la collaboration avec les collectivités et les organismes autochtones intéressés, et avec les utilisateurs des terres. Étant donné la nature migratoire du *rufa*, le soutien de mesures de conservation d'habitats essentiels en dehors de l'Ontario sera également important en vue de favoriser davantage le rétablissement de l'espèce.

Mesures :

5. **(Hautement prioritaire)** Élaborer, mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des pratiques de gestion optimales pour minimiser les répercussions de l'exploitation minière, de l'exploitation de carrières et des éoliennes sur le *rufa* et sur son habitat.
6. Collaborer avec les partenaires et avec les autres provinces ou territoires à des initiatives de conservation d'habitats essentiels en dehors de l'Ontario, comme les mesures mises en œuvre par le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental.
7. Lorsque cela est jugé nécessaire, entreprendre sur le terrain des efforts de maintien ou d'amélioration des haltes migratoires en Ontario en collaboration avec des organismes, des secteurs d'industries et les collectivités et organismes autochtones intéressés.

Secteurs d'intervention : Sensibilisation

Objectif : Accroître la sensibilisation et la participation du public à l'égard de la protection et du rétablissement du *rufa* en Ontario.

Le *rufa* se rencontre habituellement dans les régions éloignées le long des côtes du Grand Nord de l'Ontario. Ces régions sont utilisées de façon traditionnelle par les collectivités autochtones, tant à des fins récréatives que de développement. La participation de plusieurs groupes et organismes sera donc nécessaire pour la mise en œuvre de mesures de rétablissement et pour la sensibilisation à l'égard de l'espèce et des menaces qui pèsent sur elle. La collaboration entre les divers organismes appuiera la mise en œuvre concertée de mesures, améliorera l'efficacité et empêchera le double emploi. Le renforcement de la promotion et la participation accrue de bénévoles en ce qui a trait à la mise en place de programmes de recensement et de surveillance permettront de sensibiliser davantage le public à l'égard de l'espèce, et contribueront à combler les lacunes en matière de connaissances.

Mesures :

8. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les partenaires en conservation, les secteurs d'industrie et les collectivités et les organismes autochtones pour accroître la sensibilisation à l'égard du *rufa* auprès des personnes qui utilisent les

terres situées dans les haltes migratoires du *rufa* ou à proximité de celles-ci en Ontario à des fins récréatives, traditionnelles et pour le développement, ou dans le cadre d'activités d'intendance de développement, par le partage de renseignements sur :

- les manières d'identifier l'espèce;
- les besoins de l'espèce en matière d'habitat, y compris les haltes migratoires importantes;
- la protection accordée à l'espèce et à son habitat aux termes de la LEVD; et,
- les mesures pouvant être prises pour éliminer ou réduire au minimum les répercussions sur l'espèce et sur son habitat, comme l'atténuation de la perturbation des oiseaux dans les haltes migratoires et le signalement de déversement de produits polluants au Centre d'intervention en cas de déversement.

9. Renforcer la sensibilisation et encourager la participation de bénévoles en ce qui a trait à la mise en place de programmes de recensement et de surveillance, comme le Relevé des oiseaux de rivage de l'Ontario.

Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le personnel du programme. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

Évaluation des progrès

La *Loi sur les espèces en voie de disparition* exige que le gouvernement de l'Ontario procède à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement d'une espèce dans le délai précisé dans l'énoncé de réaction du gouvernement, ou si aucun délai n'est précisé, au plus tard cinq ans après la publication de l'énoncé. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir le bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa*.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement pour le bécausseau maubèche de la sous-espèce *rufa* (*Calidris canutus rufa*) en Ontario et pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil

Communiquez avec Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

1 800 565-4923

ATS 1 855 515-2759

www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs